

**Décret n° 2023 - 140 du 6 mai 2023
portant nomination à titre normal
dans l'ordre du mérite congolais.**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.

Vu la Constitution ;

Vu le décret n° 86-903 du 6 août 1986 tel que modifié par le décret n°2010-335 du 14 juin 2010 désignant le Président de la République en qualité de Grand Maître des ordres nationaux et fixant les modalités exceptionnelles d'attribution de la dignité de grand-croix ;

Vu le décret n° 86-905 du 6 août 1986 modifiant le décret n° 60-205 du 28 juillet 1960 fixant les modalités d'attribution des décorations des ordres du mérite congolais, du dévouement congolais et de la médaille d'honneur ;

Vu le décret n° 86-896 du 6 août 1986 portant réglementation de remise et du port des décorations des différents ordres nationaux ;

Vu le décret n° 2001-179 du 10 avril 2001 portant création et organisation du conseil des ordres nationaux ;

Vu le décret n°2009-126 du 23 avril 2009 portant attributions et organisation de la grande chancellerie des ordres nationaux.

DECRETE :

Article premier : Sont nommés, à titre normal, dans l'ordre du mérite congolais

Au grade de commandeur

Monsieur MOUKOULOU Fortuné William

Au grade d'officier

Monsieur GASSACKYS Serge Dino Daniel

Monsieur ONDAYE OBILI Gatién Wenceslas

Monsieur OMBETTA Juste Edouard Urbain Nazaire

Monsieur PANZOU BAYONNE Armel Dieudonné

Madame EWENGUE Mireille Angèle Valérie

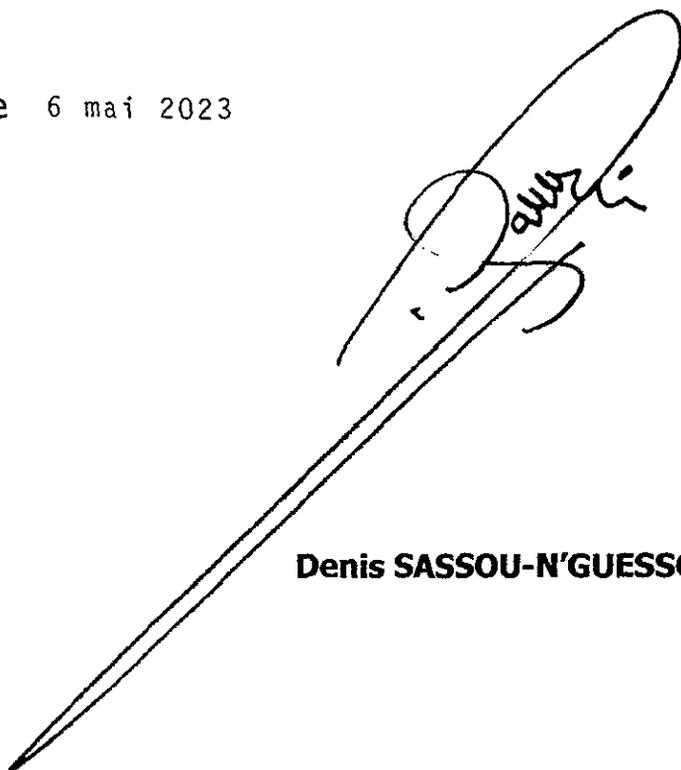
Monsieur ATONA-BOPUNDJI Melon Cyriaque

Monsieur ADOUMA Roch Martial

Article 2 : Les droits de chancellerie prévus par les textes en vigueur sont applicables.

Article 3 : Le présent décret sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République du Congo.

2023- 140 Fait à Brazzaville, le 6 mai 2023

A large, stylized handwritten signature in black ink, written over a long, thin horizontal line. The signature is highly cursive and appears to be 'D. SASSOU-N'GUESSO'.

Denis SASSOU-N'GUESSO. -